

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2 DE LA RÉGIE**



1. **Référence :** HQD-1, document 1, page 11.

**Préambule :**

*«Les dépenses budgétisées en maintien sont établies en fonction de l'état et de l'âge des actifs. Les actifs sont regroupés en classes homogènes reflétant leur nature. Selon la durée de vie utile moyenne de chaque classe d'actifs, un taux de renouvellement normalement requis est établi pour assurer le remplacement des actifs tout au long de leur durée de vie. Une analyse de l'état réel des actifs permet de définir une multitude de projets, dont l'ordre de priorité est déterminé en fonction de leurs impacts et de la capacité de réalisation du Distributeur».*

**Demandes :**

1.1 A quelle fréquence le distributeur évalue-t-il l'état réel des actifs du réseau?

**Réponse:**

**L'état réel des actifs du réseau de distribution est évalué de façon continue via la réalisation des programmes de maintenance. Un encadrement interne régit la fréquence et la nature de ces activités sur le réseau. Selon l'importance du poste technique, la maintenance s'effectue à une fréquence variant de 2 à 8 ans.**

1.2 Veuillez déposer les deux dernières évaluations de l'état réel des actifs du réseau.

**Réponse:**

**La planification de la maintenance est réalisée par chaque direction territoriale. Jusqu'à présent, les données d'analyse et de diagnostic des territoires ne sont pas consolidées systématiquement par le Distributeur.**

**Toutefois, depuis 2000, le Distributeur travaille à la mise en place du module PM (Plan de maintenance) de SAP. Une fois le volet informationnel complété, cette application permettra la production de rapports consolidés sur les activités de maintenance.**

2. **Référence :** HQD-1, document 1.

**Demandes :**

2.1 Compléter le tableau suivant (au 31 décembre, valeurs réelles ou estimées). Tableau joint à la demande ...

**Réponse:**

Classe d'actifs	Estimation au 31-12-2002					
	Valeur d'origine des actifs	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Durée de vie moyenne	Ratio de pérennité selon la durée de vie	Ratio de pérennité selon l'état des actifs
	(en M\$)			(en années)		
<b>Total des actifs</b>	<b>11 507,6</b>	<b>-3 991,4</b>	<b>7 516,2</b>	<b>34</b>	<b>3,0%</b>	<b>2,3%</b>
Réseau de distribution	8 719,6	-2 589,3	6 130,3	35	2,9%	1,7%
Postes de distribution - CED	90,4	-67,2	23,2	8	12,7%	nd <sup>1</sup>
Lignes aériennes de distribution	6 178,8	-1 959,6	4 219,2	30	3,3%	nd <sup>1</sup>
Lignes souterraines de distribution	2 432,3	-557,4	1 874,8	35	2,9%	nd <sup>1</sup>
Autres	18,1	-5,1	13,0	35	2,9%	nd <sup>1</sup>
Production et transport	804,4	-316,9	487,6	40	2,5%	1,2%
Mesurage et relève	617,2	-350,6	266,6	20	5,0%	5,7%
Bâtiments	664,3	-208,7	455,6	50	2,0%	2,5%
Matériel Roulant	234,0	-142,3	91,7	10	10,0%	13,5%
Autres actifs de soutien	468,1	-383,6	84,6	6	16,7%	5,6%

Classe d'actifs	Âge moyen estimatif (en années)		
	Réel au 31 décembre 2002	Estimation au 31 décembre 2002	Prévision au 31 décembre 2003
<b>Total des actifs</b>	<b>15,2</b>	<b>15,9</b>	<b>16,6</b>
Réseau de distribution	13,8	14,5	15,0
Postes de distribution - CED	5,8	5,9	nd <sup>1</sup>
Lignes aériennes de distribution	11,9	12,6	nd <sup>1</sup>
Lignes souterraines de distribution	11,3	11,7	nd <sup>1</sup>
Autres	13,8	13,9	nd <sup>1</sup>
Production et transport	20,4	21,4	22,3
Mesurage et relève	12,7	12,7	12,4
Bâtiments	23,0	24,7	25,1
Matériel roulant	6,6	6,1	6,2
Autres actifs de soutien	4,6	4,9	5,3

<sup>1</sup> Les prévisions d'investissements et de mises en exploitation ne sont pas ventilées selon ces classes d'actifs.

**Concernant les ratios de maintenance demandés (charges annuelles d'entretien sur la valeur d'origine), le découpage du système comptable ne permet pas pour le moment de fournir cette information.**

**2.2** Présenter et décrire les critères d'investissements, pour chaque classe d'actifs identifiée dans le tableau de la question 2.1, qui servent à établir les priorités des projets d'investissements.

**Réponse:**

**Les projets d'investissements pour le réseau de distribution sont classifiés selon les codes de priorités présentés dans la grille suivante.**

**GRILLE DE PRIORITÉS DES PROJETS  
PAR CATÉGORIE D'INVESTISSEMENTS**

Catégories prioritaires d'investissements	Classe des projets	Code
<b>Obligatoire</b> Regroupe les projets essentiels qui ne peuvent être reportés à une année ultérieure	Rendre des installations sécuritaires pour les employés et le public	A1
	Couvrir les défauts par l'addition ou la modification de la protection ou d'éléments du réseau	A2
	Réparer les bris et défaillances	A3
	Raccorder de nouveaux clients	A4
	Corriger la tension qui dépasse les limites marginales de la norme CAN3-C235	A5
	Éviter que la durée de la panne dépasse 8 heures (excluant événements exceptionnels)	A6
	Éviter la surcharge d'équipements pouvant causer un bris ou une réduction majeure de la vie utile	A7
	Répondre aux demandes de tiers ou d'autres divisions d'Hydro-Québec dont la réalisation est jugée essentielle	A8
<b>Régulier</b> Regroupe les projets nécessaires pour rendre ou maintenir les installations conformes aux normes internes ou externes et pour renouveler le réseau de façon à assurer sa pérennité	Corriger la surcharge des composants (câbles, transformateurs de sous-postes, etc.)	B1
	Ramener la charge d'une ligne à son niveau économique	B2
	Rétablir la qualité de la tension (tension selon limites normales, tension de neutre, harmoniques, papillotement)	B3
	Ramener ou maintenir le niveau de continuité de service conforme aux normes de conception du réseau	B4
	Mettre en conformité les éléments du réseau pour satisfaire aux normes de maintenance (spécifications techniques)	B5
	Mettre en conformité l'architecture du réseau pour satisfaire aux normes	B6
	Assurer le renouvellement global du réseau en tenant compte de sa vétusté et de la capacité de réalisation de l'entreprise	B7
	Installer les équipements de conduite du réseau (CED) et les automatismes de gestion du réseau (CED)	B8
<b>Stratégique</b> Regroupe les projets d'amélioration qui découlent du Plan directeur	Modifier le réseau en vue d'obtenir un niveau de continuité de service supérieur aux normes de conception du réseau	C1
	Enfouir des réseaux	C2
	Réaliser des projets autofinancés	C3
	Modifier le réseau en vue de satisfaire aux nouveaux critères de conception normalisés	C4
<b>Complémentaire</b> Regroupe tous les projets non prioritaires	Répondre aux demandes de tiers ou d'autres divisions d'Hydro-Québec dont la réalisation peut être retardée sans conséquences	D1
	Modifier le réseau pour des considérations esthétiques	D2

**Les priorités d'investissements en équipements de production et transport des réseaux autonomes sont établies selon l'âge et l'état des actifs et selon l'impact des projets sur la sécurité du public et du personnel, sur la continuité du service et sur la qualité de l'onde.**

**Quant aux projets d'investissements relatifs aux autres classes d'actifs (mesurage et relève, bâtiments, matériel roulant et soutien), les priorités sont généralement établies**

selon l'état et l'âge des actifs, les attentes prioritaires des différentes catégories de clients et leur impact sur l'amélioration de la qualité du service.

- 2.3 Quels hypothèses et critères le distributeur utilise-t-il pour s'assurer qu'un projet d'investissement donné est la solution au plus bas coût possible? Expliquer.

**Réponse:**

L'approbation d'un projet d'investissement découle d'un processus établi qui prévoit l'analyse d'éléments spécifiques afin de démontrer que le projet choisi est la meilleure alternative possible. Ainsi, l'approbation d'un projet d'investissement ne repose pas uniquement sur la base du coût le plus bas mais tient également compte de considérations technologiques et opérationnelles.

L'analyse peut couvrir, selon le cas, divers impacts du projet, l'étude de scénarios alternatifs, l'impact sur les charges et l'exploitation du réseau ainsi qu'une évaluation des éléments de risques.

Conformément aux encadrements corporatifs d'Hydro-Québec, une analyse de rentabilité est également effectuée afin de démontrer les avantages économiques. Cette analyse est construite à partir des flux monétaires, des produits, des investissements, des charges et des valeurs résiduelles.

- 2.4 Quels sont les contrôles internes mis en place par le distributeur afin de contrôler les coûts des projets d'investissements?

**Réponse:**

Via différents processus de reddition de comptes, dont les suivis mensuels et les revues quadrimestrielles, des fiches de suivi de projets sont produites afin de suivre et de contrôler l'évolution des coûts associés aux projets. Tout dépassement de coûts anticipé pour un projet doit faire l'objet d'une approbation distincte par un niveau hiérarchique approprié à l'importance monétaire du dépassement.

De plus, un processus de contrôle de dépassement des coûts des projets est établi afin de respecter le montant total approuvé et ce, selon un contenu et un échéancier déterminés.

3. **Référence :** HQD-1, document 1.

**Demande :**

- 3.1** Présenter une comparaison de l'âge moyen des actifs du Distributeur, par classe d'actifs, avec l'âge moyen des actifs d'entreprises de distribution d'électricité. Compléter le tableau suivant en utilisant les données les plus récentes et veuillez citer les sources et, si possible, produire la documentation supportant ces données. Tableau joint à la demande ...

**Réponse:**

**D'une part, le Distributeur n'a réalisé aucun balisage relatif à l'âge moyen de ses actifs. Après vérification, l'Association canadienne de l'électricité (ACE) ne dispose pas non plus de balisage sur ce sujet.**

**D'autre part, vu le caractère stratégique d'une telle information, le Distributeur croit qu'il serait difficile d'obtenir la collaboration d'autres entreprises pour la réalisation d'un balisage sur le sujet. Au mieux, il pourrait être possible d'effectuer une étude sur l'évaluation des durées de vie utiles ou encore sur les critères de remplacement des actifs.**

- 4. Référence :** HQD-1, document 1, tableau 2 de la page 10, pages 19 et 20.

**Préambule :**

Le Distributeur indique pour l'année 2003 que les investissements ne générant pas de revenus additionnels s'établissent à 361,4 M\$ (318,1 + 43,3) pour les montants inférieurs à 10 M\$ alors que si on inclut ceux de 10 M\$ et plus, le total est de 475,3 M\$ (404,9 + 70,4).

**Demandes :**

- 4.1** Est-ce un objectif du distributeur de ne pas dépasser le seuil de 478 M\$ prévus pour la charge annuelle d'amortissement des actifs du Distributeur? Expliquer.

**Réponse:**

**Il s'agit davantage d'un indicateur que d'un objectif. Les objectifs du Distributeur sont de fournir une alimentation électrique fiable, en maintenant le cap sur l'amélioration de la qualité du service et d'augmenter sa rentabilité tout en évitant des chocs tarifaires.**

**L'atteinte de ces objectifs passe par un contrôle serré des coûts, y compris des investissements. Dans la mesure où les investissements ne générant pas de revenus additionnels**

sont inférieurs ou égaux à la charge d'amortissement, le Distributeur maintient ou améliore sa rentabilité tout en assurant une stabilité tarifaire.

Par contre, afin de rencontrer ses objectifs en matière de qualité du service, le Distributeur doit s'assurer de la suffisance de ses investissements en pérennité et amélioration.

- 4.2** Dans l'affirmative, veuillez indiquer comment le Distributeur contrôle les investissements afin de ne pas dépasser le seuil de la charge d'amortissement? Expliquer et justifier.

**Réponse:**

Voir la réponse à la question 4.1.

- 5. Référence :** HQD-1, document 1, page 6, et page 15

**Demande :**

- 5.1** Veuillez produire un tableau comparant le nombre prévu et réel de nouveaux abonnements raccordés pour les années 2000, 2001 et 2002. Indiquez le coût prévu et réel par nouvel abonnement. Veuillez compléter le tableau par le coût par abonnement résultant de la prévision des nouveaux abonnements pour 2003.

**Réponse:**

	2000	2001		2002		2003
	Réel	Prévision	Réel	Prévision	Estimé	Prévision
Nouveaux abonnements <sup>1</sup>	22 600	24 300	28 751	21 400	38 183	24 400
Coûts (M\$)	116,7	101,2	120,7	101,7	147,4	100,0
Coûts moyen/abonnement (k\$)	5,2	4,2	4,2	4,8	3,9	4,1

<sup>1</sup> Données des abonnements domestiques et agricoles utilisées aux fins de prévision et de suivi.

- 6. Référence :** HQD-2, document 1, page 12, questions 6.2 et 6.3.

**Demande :**

- 6.1** Veuillez produire les études citées en réponse à la question 6.3.

**Réponse:**

L'étude réalisée en juin 2001 par la firme Chatham Consulting, Inc. pour les véhicules spécialisés, intitulée : «*2001 Utility Fleet Management and Benchmarking Survey – Summary of Results*», contient une clause de confidentialité qui mentionne ce qui suit :

*«All these surveys are built on the premise that the identity of individual company response data remains confidential. As a result, we have been able to obtain the necessary trust of the study participants so that they can provide their fleet detailed data in confidence.*

*Since both the study participants and Chatham Consulting have expended a great deal of work, we request that the information contained in this report be treated as confidential and proprietary information of Chatham Consulting, Inc. Moreover, we request that this information not be released to outside parties without the written permission of Chatham Consulting, Inc.».*

À la demande d'Hydro-Québec, Chatham Consulting, Inc. a autorisé la production de l'étude dans la mesure où les quatre (4) conditions suivantes sont respectées [traduction] :

1. Que la Régie soit informée que le contenu du document est confidentiel et que Chatham est propriétaire de l'information qu'il contient.
2. Que le document ne soit divulgué qu'à la Régie.
3. Que le document ne soit utilisé que pour l'examen du dossier d'Hydro-Québec et non pour l'examen d'autres entreprises de service.
4. Que le document soit retourné à Hydro-Québec après examen par la Régie.

Quant à l'étude réalisée le 27 juillet 2001 par la firme Consultation Galsa Inc. pour les véhicules légers, intitulée «*Critères de remplacement – Véhicules légers*», elle contient des informations confidentielles fournies par des tiers (entreprises publiques et privées). Cette étude présente également des informations détaillées fournies par Hydro-Québec sur les coûts et la gestion de son parc automobile. L'entreprise traite de façon confidentielle ces informations, notamment pour des raisons commerciales et de compétitivité.

Par conséquent, afin de pouvoir satisfaire à la demande de renseignements de la Régie, Hydro-Québec Distribution demande à la Régie de rendre une ordonnance aux termes de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* interdisant la divulgation, la publication et la diffusion des deux études précitées et de lui confirmer :

- que ces études ne seront utilisées qu'aux seules fins de l'examen du présent dossier;
- que l'accès à ces études ne sera permis qu'aux seuls membres de son personnel qui doivent nécessairement les connaître pour s'acquitter de leurs fonctions dans le présent dossier;
- que les études seront retournées à Hydro-Québec Distribution après examen.

7.

**Préambule :**

Dans la requête R-3405-2002, le Transporteur demande à la Régie, pour des raisons de flexibilité,

*« qu'il lui soit permis de réallouer, entre les différentes catégories d'investissements jusqu'à 10% des investissements totaux autorisés par sa décision sur la présente demande, sans toutefois excéder le montant total des investissements qui seront autorisés par la décision de la Régie pour l'ensemble des catégories. »*

**Demandes :**

7.1 Dans le présent dossier une mesure semblable est-elle justifiée ?

**Réponse:**

Une autorisation de réallocation entre les catégories d'investissements limitée à 10% des investissements totaux, permettrait au Distributeur de réallouer en 2003 des projets et des ressources jusqu'à concurrence de 50 M\$ par catégorie, sans dépasser les investissements totaux faisant l'objet de la demande d'autorisation.

Par rapport à la demande du Distributeur, cette proposition fixe une limite quant à la réallocation possible par catégorie d'investissements. Dans le passé, le Distributeur a procédé à des réallocations de projets entre les catégories Maintien des actifs et Amélioration de la qualité pouvant atteindre 32 M\$ soit 10% de l'enveloppe allouée à ces deux catégories.

Ne disposant pas des modalités d'application spécifiques liées à cette limitation, il est difficile, pour le Distributeur, d'analyser les répercussions d'une telle proposition et de déterminer la marge de manœuvre réelle qui lui serait ainsi autorisée. Toutefois, une telle autorisation pourrait répondre,

du moins en partie, au besoin de flexibilité exprimé par le Distributeur et allégerait assurément le processus réglementaire lié à l'autorisation et au suivi des projets de moins de 10 M\$.